



la poste veut nous faire déplcer nos boites aux lettres

Par **thiloo**, le **24/11/2014** à **19:21**

Bonjour,
Après 25 ans de courrier délivré la poste dont nous dépendons a décidé que nous devons regrouper les 4 boites aux lettres des maisons au bord de la départementale à 250m de notre domicile. Nous avons déjà mis nos boites sur le même axe pour que le préposé au courrier ne perde pas de temps en manœuvres inutiles. La poste peut-elle nous faire déplacer les boites en dehors de nos terrains, alors que nous ne sommes pas un lotissement.
Pouvez-vous nous renseigner assez vite nous avons jusqu'au 31/12/2014 après plus de remise de courrier et garde à la poste contre 19€.
Merci.

Par **Lag0**, le **24/11/2014** à **19:47**

[citation]La poste peut-elle nous faire déplacer les boites en dehors de nos terrains, alors que nous ne sommes pas un lotissement. [/citation]
Bonjour,
Il n'est pas nécessaire d'être en lotissement pour être sous cidex. Il suffit qu'il y ait un accord entre la Poste et la commune.
A noter que la Poste ne peut pas imposer le cidex, il faut un accord local et les usagers qui ne veulent pas passer au cidex ont le droit de conserver leur boîte à lettre (normalisée) en limite de propriété, sous réserve, que cela n'allonge pas la tournée du facteur et que l'accès à la boîte se fasse par une voie ouverte à la circulation publique et en bon état.